



LA LETTRE DU **m**aire

édito

Des travaux pour inscrire Buc dans un "avenir durable"

Chers Bucoises, chers Bucois,

Choisir, en ce début d'année 2010, de vous parler des travaux réalisés et à venir sur notre commune, c'est choisir de vous parler de Développement durable et d'éco-responsabilité. En effet, les aménagements prévus pour Buc s'inscrivent tous dans une logique de territoire et d'amélioration du cadre de vie à une échelle qui dépasse forcément notre simple périmètre géographique.



Choisir de réaliser de nouveaux quartiers, c'est prévoir d'accueillir de nouveaux habitants et créer une dynamique, vecteur d'échanges avec les localités voisines. C'est aussi permettre à certains de rapprocher leur domicile de leur lieu de travail ou à d'autres d'accéder à un meilleur logement puisque ces projets ont avant tout une dimension sociale forte avec la création de 363 logements aidés à échéance 2015.

Choisir de rénover notre Parc d'activités, c'est choisir de valoriser le territoire économique local et de promouvoir des savoir-faire tout en cherchant à améliorer les accès à une zone d'emplois importante à l'échelle d'une commune de notre taille (plus de 7 000 emplois pour moins de 6 000 habitants).

Choisir de réaménager la rue Louis Blériot, c'est choisir de conserver "l'âme du village" tout en le faisant vivre avec son temps : cela veut dire moins de nuisance, plus de sécurité et une "via" centrale préservée.

Maintenir et développer un niveau d'équipements scolaires, sportifs, culturels et de loisirs performants et "aux normes", c'est offrir des conditions favorables au développement intellectuel personnel et collectif du plus grand nombre, tout en créant un cadre de vie convivial et solidaire pour les familles.

Entretenir et restaurer notre patrimoine culturel, c'est préserver et enrichir notre histoire collective.

Enfin, faire le choix d'agrandir la mairie... est en cohérence avec tous les autres projets mis en œuvre à Buc. Le nouveau bâtiment permettra de vous offrir un véritable portail citoyen doté de tous les services communaux dont vous avez besoin, regroupés dans un même lieu. Concrètement, cela permettra des économies d'énergie, des économies de moyens, des données centralisées et une réponse mieux adaptée aux contraintes de votre vie quotidienne avec la mise en place du guichet unique.

Vous savez à quel point je suis attaché à la qualité de vie qu'offre notre commune. C'est pourquoi, tous les projets lancés à Buc le sont dans le respect de notre environnement mais aussi et surtout, pour contribuer à rendre la vie des habitants toujours plus agréable.

Je vous souhaite une très bonne année 2010, pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Votre Maire
Jean-Marc LE RUDULIER

► Du Grenelle de l'environnement à l'exemplarité des communes

Face à l'urgence d'agir contre la dégradation de notre planète, la Loi Grenelle propose, à travers 45 articles, de décliner le Développement durable sur huit thèmes majeurs traitant de la biodiversité et des ressources naturelles ; du changement climatique ; de l'environnement et de la santé ; de la production et de la consommation ; de la gouvernance et de l'éducation ; des OGM ; des déchets ; de la compétitivité et de l'emploi.

Pour relayer les dispositions de cette Loi et permettre qu'elle soit efficiente, l'Etat s'appuie bien entendu sur les collectivités territoriales au cœur desquelles "l'exemplarité des communes" en matière de Développement durable est valorisée.

Qualité, proximité et solidarité sont indissociables de cette démarche à travers les réalisations concrètes qui modifient la vie quotidienne des concitoyens : construire un éco-quartier, utiliser une énergie renouvelable mais aussi promouvoir l'implantation d'entreprises pour l'emploi de proximité...

À l'échelle d'une commune, les travaux qui peuvent être entrepris sont en effet le meilleur exemple de transversalité lié au concept même de Développement durable. Ils peuvent en effet être réalisés avec des objectifs environnementaux, sociaux ou économiques, voire pour certains, ces trois piliers fondamentaux à la fois.

Le jardin des Elfes



- Réalisé en 2009
- À partir de 2010

Pilier "ENVIRONNEMENT"

• Faciliter la mobilité et renforcer la sécurité de tous, renforcer l'accessibilité et offrir des déplacements sécurisés

- Aménagement des espaces piétons et du stationnement
 - Rue Collin Mamet : mise aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite) du quai bus et réfection de l'enrobée
 - Place de la République (angle CCA) : création de 2 places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite
 - Rue Pasteur (entrée Villereine, rue Mathilda Gray) : matérialisation de 2 places pour personnes à mobilité réduite
 - Chemin de l'égalité : réfection du parking et de la descente vers l'entrée du cimetière
- Aménagements des abords des établissements scolaires et des structures petites enfance
 - Allée de Thessalonique : création d'une voie de bus, reprise des trottoirs, espace de stationnement rallongé, création de places supplémentaires et de 2 places pour personnes à mobilité réduite
 - Crèche "Le petit prince" : pose de barreaux au-dessus du muret d'entrée
- Rue du Fort : création de 16 places de parking en latérale gauche (côté Buc La Jolie)
- Aménagement de pistes cyclables : des projets sont étudiés dans le cadre des circulations douces avec la Communauté d'agglomération
- Créer des zones 30
 - Sur certaines sections des rues des Frères Robin, de la Minière, Pasteur, Alexis Carrel et Collin Mamet.

• Offrir un meilleur confort au quotidien et un environnement agréable : entretenir le patrimoine naturel, et les voiries...

- Mise en conformité des réseaux d'assainissement
- Restauration des étangs de la Sauvegarde
- Assainissement à l'entrée de la rue de la Minière pour endiguer une montée d'eau lors de forte pluie, réhabilitation du réseau et pavage mis à neuf
- Enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public rue Louis Blériot
- Chemin de l'égalité : réfection de la chaussée (enrobée à froid)
- Création d'une roseraie dans l'espace vert de la rue Pasteur.



• Mettre en valeur notre patrimoine culturel et historique

- Ravalement de la façade du château : réfection de la façade arrière et des balcons, enduit et peinture
- Restauration de l'arrondi du balcon (façade avant)
- Eclairage du CCA : installation de rampes à LED
- Réaménagement de l'escalier des 100 marches
- Restauration des statues du Parc château
- Restauration de la porte de l'aéroparc Blériot et de la statue Jean Casale.



Pilier "SOCIAL"

• Maîtriser le développement urbain dans une logique éco-responsable et solidaire

- Aménagement de la ZAC du Cerf-Volant intégrant un programme de logements aidés
- Projet de création d'une Résidence étudiants
- Projet d'aménagement du Fort de Buc.



• Redynamiser le centre-ville et le commerce

- Achat de commerces vacants .

• Offrir à nos élèves un meilleur cadre pour étudier : améliorer les équipements, le confort et la sécurité de nos écoles

- Ecole primaire Louis Blériot :
 - Mise en conformité électrique pour les accès en toute sécurité à l'informatique et à Internet
 - Aménagement d'une salle pour l'accueil périscolaire du matin et du soir



- École primaire Pré Saint-Jean : peinture de la cage d'escalier, retraceage des jeux dans la cour (marelle, labyrinthe, aire de jeux, ronde de danse...) et pose de stores
- Groupe scolaire Louis Clément : travaux d'entretien et de rénovation dont réfection des sanitaires
- Revêtement de sol souple refait dans les 3 écoles
- Aménagement des accès
- Mise en conformité de l'assainissement dans les 3 écoles.
- Installation d'un nouveau tableau numérique dans chaque groupe scolaire (soit 2 tableaux par écoles élémentaires à ce jour).



• Offrir aux familles un cadre de vie convivial et solidaire

- Remise aux normes de l'aire de jeux du château : un nouveau "Jardin des Elfes" inauguré en octobre
- Rénovation de l'Espace jeunes
- Travaux de la Maison des associations : création d'une salle en rez-de-chaussée
- Acquisition et démolition du RTC.



Buste de A. Dufranne

• Maintenir et développer le haut niveau des prestations sportives offertes : encourager les Bucois à faire du sport en mettant à leur disposition les équipements adéquats

En plus de l'entretien et des mises en conformité permanentes des bâtiments sportifs :

- Tennis couverts et stand de tirs du Parc des Sports André Dufranne
- Prolongement du "barreaudage" le long de l'entrée
- Nettoyage et goudronnage de l'entrée et mise en place du buste d'André Dufranne
- Enlèvement de la haie et pose de la clôture pare-ballon entre les terrains de football
- Reprise des bordures le long du stand de tirs et enrobée de l'allée piétonne en rouge
- Mise en sécurité pour isoler les tirs au terrain d'arc (tir à l'arc) : création d'une garde d'1m50 de haut sur 15m de long, pose de 6 gardes en biais du côté stade, engazonnage
- Tribune du terrain d'honneur : remise en état et peinture, remise en état des boiseries, installation de nouveaux sièges, carrelage des douches et sanitaires, peinture des vestiaires, changement du ballon d'eau chaude et passage en heures de nuit, installation d'un sur-presseur qui augmente la pression dans les canalisations et permet un arrosage optimum du stade, remise en état de l'auvent de la tribune Dufranne : janvier 2010.



Tennis couverts

- Derrière les tennis couverts : mise en place du réseau d'assainissement
- Gymnase du pré Saint-Jean : remplacement des portes et fenêtres
- Skate Parc : mise en sécurité avec la mise aux normes des espacements entre les différents modules de jeux
- Courts de tennis du Pré Saint-Jean : changement des poteaux et réfection du mur du fond
- Château : traçage de 4 terrains de basket et de 2 terrains de handball.



Tribune d'honneur stade A. Dufranne

Pilier "ÉCONOMIE"

• Maîtriser le développement urbain dans une logique éco-responsable et solidaire

- Viabilisation des terrains Guynemer pour permettre l'implantation du Garage Citroën (délocalisé de la rue Louis Blériot) et le déplacement de la station de distribution de carburants de l'Intermarché ainsi que la création d'une station de lavage de véhicules : matérialisation du rond point et installation des branchements d'eau, d'électricité, de gaz et de téléphone et raccordements pour la séparation des eaux pluviales et usées
- Enrobée en rouge devant la sandwicherie des tennis et de 2 parkings situés au droit de la sandwicherie
- Amélioration des conditions d'accès, de circulation et de stationnement dans le Parc d'activités : refonte d'un plan de circulation plus cohérent pour sécuriser les déplacements, matérialiser et augmenter les espaces de stationnement des véhicules et fluidifier le trafic (étude réalisée en 2009)
- Été 2010 : démarrage prévisionnel de la 1^{re} tranche de la réhabilitation et du réaménagement de la voirie avec mise en sens unique des rues Hélène Boucher, Audemars, Tabuteau, Frères Farman et une portion de la rue Fourny
- Installation d'un portail électrique au droit de l'accès à la sandwicherie (rue Maryse Bastié).

Budget d'investissement consacré aux travaux :

2009 = 3 780 000 € TTC

2010 = 4 011 700 € TTC

Deux grands projets

Maintenir un cadre de vie agréable pour tous en minimisant les nuisances : apaiser la circulation

La priorité est donnée aux aménagements de la rue Louis Blériot : il s'agit, tout d'abord, d'enfouir les réseaux et de rénover l'éclairage public, puis de réhabiliter les trottoirs ainsi que la chaussée, l'ensemble de cette réhabilitation s'inscrivant dans une cohérence de réalisation pour assurer plus de sécurité et un meilleur environnement à cette traversée d'agglomération.

Ces travaux d'importance sont échelonnés dans le temps :

- L'enfouissement des réseaux (ERDF, France Telecom et Cable) et la rénovation de l'éclairage public rue Louis Blériot débuteront en janvier 2010 pour une durée de 6 mois environ (1,8 M€).
- Dans la mesure où un accord définitif est trouvé entre le Conseil général, la commune et les associations, les travaux de restructuration de la chaussée par le Département sont prévus sur les périodes d'été afin de limiter les nuisances, selon les 3 phases suivantes :
 - été 2010 : des Arcades jusqu'à l'avenue Huguier
 - été 2011 : de l'avenue Huguier jusqu'à la rue Jules de la Boulinière
 - été 2012 : de la rue Jules de la Boulinière jusqu'à la Zac du Cerf Volant

En parallèle et tout en s'inscrivant dans le même échéancier, la commune doit réaliser et financer la réfection des trottoirs et la création d'une piste cyclable à partir du carrefour avec la rue Jules de la Boulinière. Le réaménagement de la place du marché est également programmé sur 2010 et prévoit l'installation d'un ascenseur entre le parking public en sous-sol et la place elle-même.

Coût 1^{re} phase de travaux : 965 000 € dont 465 000 € pour les trottoirs et 500 000 € pour la place du marché.

Coût estimés phases 2 et 3 : 0,5 M € en 2011 et 0,5 M € en 2012 (réfection des trottoirs et de création de la bande cyclable).

À l'occasion de l'ouverture de la chaussée, le réseau d'assainissement devrait être remis aux normes car le réseau est encore unitaire sur la majeure partie du tracé tandis que la Loi sur l'eau impose un réseau séparant les eaux usées et les eaux pluviales.

Un premier crédit de 545 000 € a été inscrit au BP 2010 du budget assainissement de la commune pour cette opération.

De janvier à juin 2010, notre aménageur, la SARRY 78 réalisera, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage signée par le Département, des travaux de dévoiement de la RD 938 au droit de la ZAC du Cerf Volant, sans perturbation de la circulation.

D'autre part, la commune travaille depuis plusieurs mois avec le Conseil général, l'ONF et la ville de Versailles pour réaménager le carrefour du Cerf Volant afin de créer une entrée de ville digne de ce nom et d'améliorer les accès à Versailles Chantiers, à l'A86 ainsi qu'au futur quartier de Satory. Autre sujet d'importance, le contournement de Buc est traité en collaboration avec le Département et les communes environnantes (Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Toussus-le-Noble et Guyancourt). Lors de la réunion du 30 novembre 2009, un accord unanime a été trouvé et l'Assemblée départementale devrait prochainement entériner cet accord.

Offrir un portail citoyen adapté à un meilleur service : restructurer la mairie

Dans les 5 à 10 ans à venir, avec la création des nouveaux logements, Buc comptera environ 30 % d'habitants supplémentaires, à peu près 1 800 nouveaux Bucois !

Le projet de réhabilitation de notre actuelle mairie répond donc à un besoin réel, en plus de s'inscrire dans une obligation de mise en conformité constatée.

En effet, la "nouvelle mairie" offrira un meilleur service à la population tout en se mettant "aux normes" et cela est réglementé !

Il s'agit de créer un guichet unique et d'améliorer l'accessibilité à un bâtiment qui se veut être "exemplaire", construit en respectant l'environnement.

Proposer un guichet unique cela signifie une meilleure prise en charge des demandes pour un service de meilleure qualité.

Aujourd'hui, concrètement, les services sont dispersés sur plusieurs lieux ce qui engendre un coût non négligeable avec des moyens *de facto* non mis en commun. Demain, les services seront plus proches ce qui signifiera des données centralisées et des moyens matériels mutualisés. Parmi les exemples parlant, aujourd'hui nous utilisons 7 photocopieurs et bon nombre d'imprimantes, demain nous "partagerons" un petit nombre de machines et nous pourrions réellement parler de démarche "éco-responsable".

Le bâtiment est dit "à faible impact environnemental" ce qui signifie à la fois qu'il est construit avec des matériaux adaptés et durables, éco labélisés pour certains, et qu'il est conçu dans une logique d'économie d'énergie. La réglementation thermique évolue et il est prévu de mieux maîtriser les consommations tout en conservant un bâtiment intégré dans le cadre de vie. Diviser par 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre d'ici 2050, c'est une des ambitions du Grenelle de l'Environnement : nous devons participer à cette résolution.

Aujourd'hui, l'accessibilité est une réelle problématique. Conformément à la réglementation, les établissements recevant du public doivent tous être mis en conformité à échéance 2015 et un audit doit être réalisé avant le 31 décembre 2010.

A Buc, un diagnostic d'accessibilité a été réalisé pour les bâtiments de la mairie, des services techniques et des ressources humaines et tous doivent être réaménagés : les accès extérieurs (cheminement et parking) sont à revoir, les portes (intérieures et extérieures) sont mal dimensionnées, les bureaux souvent petits ne permettent pas la circulation d'un fauteuil, les étages ne sont accessibles que par des escaliers...

Restructurer la mairie, c'est aussi redonner de l'espace aux archives municipales aujourd'hui saturées en créant un potentiel de 40 ans supplémentaires pour la conservation des données.

C'est également, créer une salle du Conseil afin d'avoir une mise en place permanente avec un réel bénéfice dans l'organisation.

C'est donc s'inscrire dans une logique de durabilité en anticipant les besoins futurs de la population tout en répondant à des exigences légales de mise en conformité.

